

ganisation mais, comme nous n'étions pas membres permanents de cet organisme, nous n'avons attaché aucune importance au nombre de Canadiens qui y travaillaient.

Le sénateur CROLL: Qui est maintenant notre représentant auprès de cet organisme?

M. RITCHIE: Vous voulez dire au Conseil?

Le sénateur CROLL: C'est bien ça.

M. RITCHIE: M. Léger, le délégué canadien permanent.

Le sénateur CROLL: Faisons-nous des démarches actuellement afin que nous ayons plus de Canadiens qui soient membres du personnel dans cette nouvelle Organisation.

M. RITCHIE: Bien, monsieur le sénateur Croll, cela se rapporte à l'article 11, qui, comme vous le savez, vise à rendre les personnes membres de cette Organisation indépendantes de leur nation et de leur gouvernement.

Le sénateur CROLL: Mais ils peuvent être Canadiens avant de devenir indépendants.

M. RITCHIE: C'est bien ça.

Le sénateur CROLL: Voici à quoi je veux en venir. Nous devrions avoir une représentation importante.

M. RITCHIE: Certainement.

Le sénateur CROLL: Nous espérons qu'il y aura des Canadiens compétents dont la haute valeur attirera l'attention du secrétaire général et les aidera à se trouver une place à cette Organisation.

Le sénateur ASELTINE: Je crois que nous devrions insister.

Le sénateur CROLL: J'espérais que quelqu'un me comprendrait. Je pensais que ce serait l'opinion de notre Comité que nous voulons avoir des Canadiens membres de ces différentes organisations, et il existe des Canadiens compétents. Nous ne nous attendons pas à ce qu'ils viennent nous faire rapport le lendemain du jour où ils ont obtenu une situation, pas plus que lorsqu'ils deviennent membres de l'Organisation des Nations-Unies, mais comme nous sommes un membre important, nous voulons y être représentés.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Je crois que si nous commençons à discuter ce sujet, chaque pays de l'Organisation fera des démarches pour y obtenir des représentants.

Le sénateur LAMBERT: Nous avons connu cette expérience dans le cas de l'ancienne Organisation.

Monsieur le président, puis-je demander à M. Ritchie si la Commission dispose de ressources financières, dans son état actuel d'organisation. Entre la soumission de la ratification et sa mise en œuvre, comment finance-t-on cet organisme?

M. RITCHIE: Pour le moment, cela se fait à même le budget de l'O.E.C.E. L'O.E.C.E. continue d'exister et continuera d'exister tant que le protocole n'entrera pas en vigueur. Jusqu'à ce moment, on s'attend que les travaux préparatoires et la poursuite de certaines des fonctions de l'O.E.C.E. seront financés par les membres de l'O.E.C.E. de la façon ordinaire. Je ne suis cependant pas capable de dire si, une fois que notre Organisation fonctionnera, cela donnera lieu à des rajustements.

Le sénateur LAMBERT: Pouvez-vous nous dire si l'O.E.C.E., qui était en réalité la machine administrative du plan Marshall, recevait une aide financière venant des organisations à titre de participants au plan Marshall ou l'O.E.C.E. était-elle financée indépendamment par les différents pays qui y appartenaient?